



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DU PLAN D'URBANISME ET DE ZONAGE

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 14 janvier 2019, le conseil municipal a adopté les projets de règlements numéro 2019-394 modifiant le plan d'urbanisme et le numéro 2019-395 modifiant le règlement de zonage.

Le règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme a pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro 2008-261 afin d'agrandir l'affectation commerciale et résidentielle en bordure de la rue Sainte-Anne et d'y autoriser les résidences de tourisme.

Le règlement modifiant le règlement de zonage a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'agrandir la zone 138-CR et d'y autoriser les usages de «résidence de tourisme».

Deux assemblées publiques de consultation auront lieu le 4 février 2019, la première à 18 h 40 et la seconde à 18 h 50, au Centre communautaire Charles-Henri-Lapointe, 100, rue de la Fabrique, à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Au cours de ces assemblées, la mairesse expliquera les projets des règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement numéro 2019-395 modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 22 janvier 2019.

A blue ink signature of Jacques Taillefer, consisting of a stylized 'J' and 'T'.

Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier